

COMPTE RENDU REUNION DU 25 FEVRIER 2020 A 20 HEURES

Présents : Philippe BEAUVAIS, Patrick BELLANGER, Philippe GILLOOTS, Gérard GRANDSIRE, Catherine GAIGNON, Lionel LEBOUCHER, Laurent LEMONNIER, Steven LECOURT, Damien DUVAL, Gilbert HEIDINGER, Anne-Sophie GONDOUIN

Absents : Michel PETIT, David VAUDORE, Laurent GAUMONT, Jean-Noël BERRIER, Dominique SIMON, Eddy PAIN, Loïc THOMAS, Isabelle DEBONS, Pascal MARIETTE

Point sur le Fonctionnement administratif du SIAEP

Monsieur le Président fait part au Conseil Syndical d'un dysfonctionnement administratif au sein du SIAEP de Commeaux. En effet, depuis sa prise de poste le 12 octobre 2019, il reçoit des relances récurrentes en recommandées, ou par téléphone ou par mail d'établissements créanciers suivants :

- URSSAF : manquement de déclaration de cotisation et non-paiement des cotisations
- ATIACL : défaut de versement et de déclaration des cotisations pour les années allant de 2011 à 2019
- CNRACL : défaut de versement des cotisations de l'année 2019 et absence de déclaration de cotisation des années 2013, 2014, 2015, 2017
- IRCANTEC : supposition de défaut de versement des cotisations et de déclaration de cotisation
- Indemnités élus et salaires du personnel non effectués dans les temps (salaires et indemnités effectués 2 fois pour l'année 2019)
- Bulletins de salaire et Bulletins d'Indemnité non transmis aux personnes
- TVA : défaut de déclaration de TVA
- Prélèvement à la source : Défaut de déclaration
- Budget : Compte administratif 2018 et Budget Primitif 2019 non transmis aux services préfectoraux dans les temps légaux
- Ecritures comptables obligatoires faites partiellement tel que les écritures du remboursement des emprunts, le paiement des salaires et indemnités, le paiement des cotisations sociales
- Délibérations non transmises aux services préfectoraux telles que le Procès-verbal de l'installation du Bureau syndical du 12 octobre 2019
- Paiement des indemnités fait avec des délibérations de 2017 et non conformes au nouveau bureau élu le 12 octobre 2019.
- Relance de factures non payées

Au vu de ce constat, Monsieur le Président propose à l'ensemble du comité syndical :

- DE RAMENER le lieu de travail de l'agent administratif au siège du syndicat, soit à la Mairie de COMMEAUX à compter du 1^{er} Mars 2020,
- DE REALISER un audit afin de constater la situation administrative réelle du syndicat et d'élaborer une nouvelle organisation de travail,
- D'EMBAUCHER temporairement une personne contractuelle pour une durée de 3 mois renouvelable si nécessaire afin d'épurer le retard accumulé
- D'ACHETER du matériel informatique : ordinateur portable, imprimante multifonction pour éviter d'utiliser le matériel informatique de la mairie.

Après délibération, le comité syndical a décidé à l'unanimité des présents les propositions suivantes :

- **DE RAMENER** le lieu de travail de l'agent administratif au siège du syndicat, soit à la Mairie de COMMEAUX à compter du 1^{er} Mars 2020,
- **DE REALISER** un audit afin de constater la situation administrative réelle du syndicat et d'élaborer une nouvelle organisation de travail,
- **D'EMBAUCHER** temporairement une personne contractuelle pour une durée de 3 mois renouvelable si nécessaire afin d'épurer le retard accumulé
- **D'ACHETER** du matériel informatique : ordinateur portable, imprimante multifonction pour éviter d'utiliser le matériel informatique de la mairie.